

Intervention d'entreprises extérieures

↳ Etablir le plan de prévention

Public :

- Personnel du Service Sécurité.
- Cadres, Managers.
- Membres du CHSCT.

Durée : 1 jour.

Objectifs :

- Identifier les risques liés à la présence de différentes entreprises sur votre site.
- Etablir et appliquer le plan de prévention.

Pédagogie :

- **Présentation orale**, appuyée de documents reprenant les points-clés de la mise en place du plan de prévention.
- **Etudes de cas** : les participants travaillent sur des situations concrètes.
- **Questions-Réponses**.

Supports pédagogiques :

- Présentation PowerPoint reprenant les principaux points.
- Modèles de plans de prévention.
- Remise d'un support pédagogique.

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Art. L. 4121-3 du Code du Travail.

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les mesures de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

1. Rôle et responsabilités des acteurs de la prévention

2. Définitions et décret du 20 février 1992 relatif aux travaux effectués par une entreprise extérieure

- Entreprise utilisatrice et entreprise extérieure.
- Les dangers.
- Les dommages.
- Les risques.
- Les mesures de prévention et les mesures de protection.

3. Les principes de responsabilité en cas d'accident

4. Les principes de prévention

5. Les différentes étapes préalables

- L'analyse de la situation à réaliser et évaluation des risques.
- Définitions des mesures de prévention et de protection nécessaires, y compris la vérification des obligations réglementaires en matière de sécurité.
- Mesures à prendre en considération lors de l'appel d'offres.
- Le contrat de commande des travaux.
- Les réunions et visites préalables.

Le plan de prévention

- Le contenu et les spécificités à apporter.
- L'évaluation des risques.